

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 3 juillet 2017 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
 Denis Proulx
 Raymond X. Caron
 Fernand Poitras

Absence motivée monsieur Alexandre Jolicoeur

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

195-07-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter les points suivants :

- Autorisation paiement – Décompte progressif #2 – Poste de chloration;
- Gestion – Centre Social de L'Islet;

il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017;
3. Mandat – Daniel Coulombe Construction inc. – Réparation plancher – Maison communautaire de L'Islet;
4. Autorisation signature – Directives de changement #6, #7, #8, #9, #10;
5. Autorisation de vente – Terrain – Rue des Bois-Francis – Madame Laurie Bélanger-Paré et monsieur Alexandre Saint-Pierre;
6. Résultat des soumissions – Adjudication de contrat – Sel à déglçage;
7. Résultat des soumissions – Adjudication de contrat – Essais de mise en service – Nouvelles conduites – Rue des Industries;
8. Mandat – Groupe-Conseil Carbone – Les aléas des changements climatiques dans le contexte de la Municipalité de L'Islet;
9. Dépôt – Constat d'infraction – Cour municipale – Propriétaire – Immeuble – 196 chemin Belles-Amours;
10. Adoption du premier projet de règlement modifiant la zone 49 Ca du règlement de zonage;
11. Détermination de la date – Réunion de consultation publique – Modifications du règlement de zonage;
12. Approbation des projets visés par le PIIA;

- a) 349, chemin des Pionniers Est – Remplacement du revêtement extérieur en façade ;
 - b) 562, chemin des Pionniers Est – Remplacer les poteaux de la galerie avant;
 - c) 220, chemin des Pionniers Est – Installer un treillis sous la galerie avant;
 - d) 122, chemin des Pionniers Est - Remplacer une fenêtre, côté ouest;
13. Directive de changement 2 – Poste de pompage 3 – Panneau de contrôle – coût supplémentaire – télémétrie, alarme système de débordement;
 14. Autorisation de paiement – Décompte progressif # 2 – Prolongement d’aqueduc et d’égout – Chemin des Pionniers Est;
 15. Autorisation de signature – Autorisation de signature – Convention – Membres du Service incendie de L’Islet ;
 16. Autorisation d’embauche – Préposée – Entretien et aménagement floral – Terrains municipaux;
 17. Adjudication de contrat – Honoraires professionnels – THM;
 18. Autorisation de signature – Entente de gestion des activités – Soccer;
 19. Autorisation de signature – Entente de collaboration dans les situations d’insalubrité morbide;
 20. Autorisation de versement d’aide financière – Trans Aide;
 21. Autorisation de versement d’aide financière – Musée maritime du Québec;
 22. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
Municipalité : 471 083.77 \$ Camping Rocher Panet : 14 862.33 \$
 23. Correspondances :

Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Rapport annuel : - Jean-Paul Bourque - Lamartine - Léon Laberge
CJS Dépannage Éclair	Demande de soutien financier
Première Nation Malécites de Viger	Position de prolongement du réseau d’aqueduc et d’égout sur une section du chemin des Pionniers Est
Club de l’Âge d’or	Remerciement
Nation huronne-wendat	Demande d’information relative au potentiel archéologique – Prolongement d’aqueduc et d’égouts
Eau Secours	Félicitations et merci– Adoption – Règlement sur le rayon de protection entre les sources d’Eau potable et les opérations visant l’exploration et l’exploitation d’hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
CPTAQ	Autorisation – Aliénation partie du lot 3 373 495
MRC de L’Islet	Travaux d’entretien dans le cours d’eau Camille-Saint-Pierre sur le territoire de la Municipalité de L’Islet

Certificat de conformité au schéma
d'aménagement pour le règlement de
remplacement numéro 206-2017

24. Période de questions;

25. Levée de l'assemblée.

196-07-2017 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017 :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la réunion tenue le 5 juin 2017.

197-07-2017 **MANDAT – DANIEL COULOMBE CONSTRUCTION INC.– RÉPARATION
PLANCHER – MAISON COMMUNAUTAIRE DE L'ISLET :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, pour la somme de 4 500 \$ plus taxes, la soumission déposée par l'entreprise Daniel Coulombe Construction inc. pour la réparation du plancher de la Maison Communautaire de L'Islet, à laquelle s'ajoutera l'installation d'un système de ventilation.

198-07-2017 **AUTORISATION SIGNATURE – DIRECTIVES DE CHANGEMENT #6, #7, #8, #9,
#10 :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, dans le cadre de la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est, la signature des avis de changements ci-après décrits :

Directive numéro 6 :

Modification du débitmètre à batterie :

- Étant donné la discontinuité du débitmètre spécifié au devis, un nouveau modèle de débitmètre à batterie du fournisseur ABB sera mis en place en remplacement de celui spécifié au devis. Ce changement engendre des coûts supplémentaires de 1 142, 51 \$ plus taxes.

Directive numéro 7 :

Le lot 3 366 403, propriété de monsieur Jean-François Bélanger, devra être équipé d'un poste de pompage E-One Duplex DH152-129 (#491, un branchement de service de 25 mm Ø) et d'un poste de pompage E-One Duplex DH272-129 (#493-#495-#497, un branchement de service de 50 mm Ø)

Directive numéro 8 :

En raison de la nature des sols, des transitions de 3H : 1V à partir du fond de la tranchée seront faites sur le chemin du Moulin (20+386 à la limite des travaux) situé à Saint-Jean-Port-Joli. De cette façon, la chaussée sera réparée sur une largeur plus grande (voir zone approximative sur le plan joint à la directive de changement).

Directive numéro 9 :

Le branchement de service desservant le lot 3 872 729 (dernier branchement à l'extrémité Est, côté Sud) sera prolongé jusqu'au centre du ponceau existant avec l'ajout d'une longueur suffisante pour éviter la déstabilisation du ponceau lors du raccordement par les résidents.

Directive numéro 10 :

Le branchement de service desservant la résidence 511, chemin des Pionniers Est, propriété de monsieur Jean-Marc Couture, (lot 3 633 407) devra être de 50mm Ø. Les travaux seront exécutés aux prix du bordereau.

199-07-2017

AUTORISATION DE VENTE – TERRAIN – RUE DES BOIS-FRANCS – MADAME LAURIE BÉLANGER-PARÉ ET MONSIEUR ALEXANDRE SAINT-PIERRE :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat à intervenir avec madame Laurie Bélanger-Paré et monsieur Alexandre Saint-Pierre pour l'acquisition du terrain connu et désigné comme étant le lot 5 255 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, lequel terrain est situé en bordure de la rue des Bois-Francis.

200-07-2017

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT – SEL À DÉGLAÇAGE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des soumissions pour l'acquisition d'environ 300 tonnes de sel à déglacage, et ce, pour la prochaine saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les quantités précitées, et ce, sans aucune pénalité ou surcharge quelconque;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées;

	Sel Warwick	Compass Minerals Canada Corp.	Somavrac inc.
Prix avec transport			
\$ / tonne	92.50 \$ / tonne	107.37 \$ / tonne	90.86 \$ / tonne

Les taxes applicables ne sont pas incluses au montant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, auprès de la compagnie *Somavrac inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, l'achat de sel à déglacage, et ce, aux conditions mentionnées précédemment.

201-07-2017

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT – ESSAIS DE MISE EN SERVICE – NOUVELLES CONDUITES – RUE DES INDUSTRIES :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des soumissions pour les essais de mise en service de conduites d'aqueduc et d'égout construites pour desservir les futurs propriétaires de la rue des Industries;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai prescrit aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la compagnie Test Tech inc. a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées;

H2O enviro inc.	LCS inc.	Test Tech inc.
2 855.20 \$	3 989.00 \$	

Les taxes applicables ne sont pas incluses au montant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la compagnie *H2O enviro inc.*, pour effectuer les essais de mise en service des conduites d'aqueduc et d'égout récemment installées sur la rue des Industries.

202-07-2017

MANDAT – GROUPE-CONSEIL CARBONE – LES ALÉAS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET :

CONSIDÉRANT QUE les effets des changements climatiques font l'objet de nombreuses constatations partout au monde, dans l'ensemble du pays ainsi qu'auprès des municipalités sensibles à ce phénomène;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Conseil Carbone peut effectuer une étude, pour la municipalité de L'Islet, sur les effets de ces changements climatiques actuels et prévisibles;

CONSIDÉRANT la proposition reçue le 21 avril dernier du Groupe Conseil Carbone énonçant les travaux nécessaires à la réalisation d'une étude devant répondre aux interrogations du conseil ainsi que de la population;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour la municipalité, d'obtenir une subvention de la part de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) via le Programme Municipalités pour l'innovation, et ce, jusqu'à concurrence de 80 % des frais admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et unanimement résolu :

- d'octroyer au Groupe Conseil Carbone, le mandat de réaliser, pour la somme de 14 625\$ plus taxes et frais administratifs (déplacements, location et hébergement), la première partie de l'offre proposée intitulée « Étude d'appréciation des risques » incluant les travaux suivants :
 - 1- Les aléas des changements climatiques dans le contexte de la municipalité de L'Islet;
 - 2- Exposition des environnements bâtis et naturels de la municipalité de L'Islet;
 - 3- Estimation des impacts et de la vulnérabilité;
 - 4- Estimation des risques spécifiques au territoire de la municipalité de L'Islet;
- d'inclure, sans frais additionnels, la préparation de la demande de subvention reliée à ce projet;
- d'autoriser le maire, monsieur André Caron ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Colette Lord à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour l'exécution de cette décision.

203-07-2017

DÉPÔT – CONSTAT D'INFRACTION – COUR MUNICIPALE – PROPRIÉTAIRE – IMMEUBLE – 196 CHEMIN BELLES-AMOURS :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel s'est porté acquéreur, en septembre 2016, de l'immeuble sis au 196 chemin des Belles-Amours;

- CONSIDÉRANT QUE le contrat de vente spécifie à l'article 9 intitulé Obligations de l'acheteur, ce qui suit : « *Être au courant de la non-conformité de l'installation septique et en faire son affaire personnelle* »;
- CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance transmise le 14 octobre 2016, la Municipalité informait le nouveau propriétaire que l'installation septique doit être mise aux normes, conformément à l'étude de caractérisation C16-77 réalisée par la firme ASP Experts-Conseils en date du 20 juillet 2016 et déposée au dossier par l'ancien propriétaire;
- CONSIDÉRANT QUE lors d'une visite à l'immeuble concerné le 17 mai 2017, l'inspecteur a été à même de constater que des travaux avaient été entrepris sans permis, ce qui constitue une infraction à l'article 4.1 du règlement #156-2013 concernant l'émission des permis et certificats;
- CONSIDÉRANT QUE suite au constat, un arrêt de travaux a été émis le même jour par l'inspecteur, monsieur Gaétan Gagné, pour des travaux d'installation septique commencés sans permis, lesquels ne correspondent pas à l'étude de caractérisation au dossier;
- CONSIDÉRANT QUE malgré ce fait, le propriétaire a continué et complété les travaux, sans aucune autorisation;
- CONSIDÉRANT QU' un constat d'infraction a été transmis par lettre le 16 juin 2017, mentionnant que l'article 6.3 du règlement #156-2013 précise que : « *Chaque jour, pendant lequel une contravention au présent règlement dure ou subsiste constitue une infraction distincte et séparée* »;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 4.3.10 du règlement # 156-2013 concernant l'émission des permis et certificats, stipule « *Lors de la mise en place du système de traitement des eaux usées, le professionnel qui a réalisé le rapport doit inspecter les travaux et fournir à la Municipalité au plus tard dans les deux semaines suivant la fin des travaux de construction de l'installation septique, le rapport attestant la conformité des travaux réalisés aux documents soumis pour l'obtention du certificat* »;
- CONSIDÉRANT QU' il s'agit ici d'un deuxième constat d'infraction, le tout tel que mentionné à l'avis d'infraction du 16 juin 2017;
- CONSIDÉRANT QU' une mise en demeure a été signifiée au propriétaire de corriger la situation avant le 31 juillet 2017, en réalisant les travaux tels que décrits dans l'étude de caractérisation en lui rappelant également que le professionnel qui a réalisé l'étude doit être présent pour inspecter les travaux et fournir une attestation de conformité;
- CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, il y a lieu d'entreprendre les procédures légales pour faire respecter la réglementation;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et unanimement résolu de :
- transférer ce dossier à la Cour municipale de la MRC de L'Islet afin d'obtenir jugement;
 - mandater monsieur Gaétan Gagné, inspecteur en urbanisme et en environnement pour représenter la Municipalité de L'Islet dans cette cause.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la zone 49 Ca du règlement de zonage 158-2013, et ce, afin de reconnaître les usages commerciaux présents dans le secteur visé et susciter un affichage harmonisé le long du boulevard Nilus-Leclerc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement modifiant la zone 49 Ca du règlement de zonage.

205-07-2017

DÉTERMINATION DE LA DATE – RÉUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE – MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer au 7 août 2017 la date de la réunion de consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption des règlements d'urbanisme et, principalement pour l'adoption du règlement modifiant la zone 49 du règlement de zonage.

206-07-2017

APPROBATION DES PROJETS VISÉS PAR LE PIIA :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE quatre demandes de permis, visés par les dispositions dudit règlement, ont été formulées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'urbanisme ont analysé les demandes de permis qui ont trait aux dispositions dudit règlement et déposé au conseil municipal un tableau regroupant les demandes et les recommandations pour chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les recommandations du CCU et d'autoriser l'émission des permis suivants :

349, chemin des Pionniers Est : Remplacement du revêtement extérieur en façade
Changement de la porte
Reconstruction du perron
Reconstruction des chambranles et des boiseries

562, chemin des Pionniers Est : Remplacement des poteaux de la galerie avant

220, chemin des Pionniers Est : Installation d'un treillis sous la galerie avant

122, chemin des Pionniers Est : Remplacement d'une fenêtre, côté ouest

207-07-2017

DIRECTIVE DE CHANGEMENT 2 – POSTE DE POMPAGE 3 – PANNEAU DE CONTRÔLE – COÛT SUPPLÉMENTAIRE – TÉLÉMÉTRIE, ALARME SYSTÈME DE DÉBORDEMENT :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la directive de changement suivante :

Directive de changement numéro 2

Panneau de contrôle du poste de pompage PP-3

- Selon le fournisseur du panneau de contrôle existant, et après vérification auprès de ce dernier, les pièces pour la modification du panneau de contrôle ne sont plus disponibles

et sont discontinuées. Il est donc recommandé de procéder au remplacement complet du panneau dont le cout supplémentaire s'élève à 13 477.77 \$ plus taxes.

208-07-2017

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF 2 –
PROLONGEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – CHEMIN DES PIONNIERS EST :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 290 170. 57 \$ plus taxes, le paiement du décompte progressif numéro 2 déposé par la compagnie Excavation Tourigny inc. dans le cadre du projet de prolongement d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est; lequel décompte a été approuvé et signé par un représentant de la firme Tetra Tech inc.

209-07-2017

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION – MEMBRES DU SERVICE
INCENDIE DE L'ISLET :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur André Caron, maire, et madame Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Islet, la convention des conditions de travail à intervenir avec les membres du service incendie de L'Islet.

210-07-2017

**AUTORISATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN ET À
L'AMÉNAGEMENT FLORAL – TERRAINS MUNICIPAUX :**

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de madame Louise St-Pierre à titre de préposée à l'entretien et à l'aménagement floral des terrains municipaux.

211-07-2017

ADJUDICATION DE CONTRAT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – THM :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des demande de soumissions pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les plans tels que construits ainsi que la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques ,et ce, pour la mise aux normes des trihalométhanes (THM) à l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec les articles 936.0.1.1 et suivants du Code municipal, cet appel d'offres a été formulé selon un système de pondération et d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions déposées ont obtenu le pointage de 70 % au niveau des critères de qualité décrits à la grille d'évaluation et de pondération des soumissions énoncées aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées et jugées conformes;

# Rang	Nom du soumissionnaire	Montant
1	Beaudoin Hurens	124 575 \$
2	WSP	174 850 \$
3	SNC Lavalin	207 750 \$
4	Pluritec	238 789 \$
5	Tetra Tech inc.	252 330 \$
6	Cima	277 700 \$

Les taxes applicables ne sont pas incluses au montant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder, pour la somme de 124 575 \$ plus taxes, à la firme *Beaudoin Hurens*, le mandat mentionné précédemment.

212-07-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION DES ACTIVITÉS – SOCCER :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet l'entente de gestion des activités du soccer à intervenir avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et le Club de soccer *Les Mariniers*.

213-07-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE COLLABORATION DANS LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE :

ATTENDU QU' à la demande de la Sûreté du Québec (poste de la MRC), il devenait important d'établir les compétences et les moyens dont disposent les organismes susceptibles d'intervenir dans des situations d'insalubrité morbide;

ATTENDU QUE les organismes susceptibles d'intervenir dans des situations d'insalubrité morbide sont la Sûreté du Québec, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et la MRC;

ATTENDU QU' une entente de collaboration en matière d'insalubrité morbide vient établir les obligations et responsabilités de chacun des organismes impliqués, dont le partage d'information et la collaboration lors d'interventions auprès de la clientèle visée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur André Caron, maire, et madame Colette Lord, directrice-générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Islet, l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide.

214-07-2017

AUTORISATION DE VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE – TRANS AIDE :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Trans Aide et ce, en guise de soutien financier au maintien de l'organisme dont la mission est d'offrir à la population de L'Islet-Nord un service d'accompagnement aux personnes qui ne peuvent se déplacer facilement et qui n'ont pas accès à un transport adapté.

215-07-2017

AUTORISATION DE VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE – MUSÉE MARITIME DU QUÉBEC – RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION – 2017-2018 :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire, pour chacune des années 2017 et 2018, le versement, au Musée Maritime du Québec, d'une aide financière de l'ordre de 25 000 \$, et ce, afin de permettre la réalisation du récolement de la collection.

Ce projet a pour objectif de localiser les objets de la collection et à effectuer une mise à jour majeure de la base des données des collections.

Il est de plus résolu de préciser que cette somme sera prélevée à raison de 10 000 \$ à même le budget d'opération de la municipalité et de 15 000 \$ à même celui du Camping Rocher Panet.

216-07-2017

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 27 juin 2017 pour la somme de 471 083.77 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 14 862.33 \$.

217-07-2017

AUTORISATION DE VERSEMENT – SOUTIEN FINANCIER – CJS DÉPANNAGE ÉCLAIR :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité de renouveler la contribution annuelle de 1 000 \$ versée à la Coopérative Jeunesse de Services « Dépannage Éclair », et ce, en guise de soutien au développement de l'organisme.

218-07-2017

AUTORISATION PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – POSTE DE CHLORATION :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 63 418.92 \$ plus taxes, le paiement du décompte progressif numéro 2 déposé par la compagnie Michel Gamache et Frères inc. et approuvé par la firme SNC Lavalin inc. dans le cadre du projet de construction d'un poste de chloration sur une section du chemin des Pionniers Est.

219-07-2017

GESTION – CENTRE SOCIAL DE L'ISLET :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité de maintenir, pour une période d'un an, le statu quo sur les modalités décrites à l'entente de gestion de la salle sise au 247 boulevard Nilus-Leclerc intervenue le 9 février 2007 entre la municipalité de L'Islet et les Chevaliers de Colomb de L'Islet, Conseil 3454.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

220-07-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 25, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière